



# Pacte Mondial / Global Compact Communication on Progress (C. O. P.)

---

Octobre 2012 – Octobre 2013

# Table des matières

<b>Les normes du travail.....</b>	<b>5</b>
1. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.....	5
A - Stratégie mise en œuvre.....	5
B - Mesure de l'efficacité des actions entreprises.....	6
2. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.....	6
A - Stratégie mise en œuvre.....	6
B - Mesure de l'efficacité des actions entreprises.....	7
3. L'abolition effective du travail des enfants.....	7
A - Stratégie mise en œuvre.....	7
B - Mesure de l'efficacité des actions entreprises.....	7
4. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.....	8
A - Stratégie mise en œuvre.....	8
B - Mesure de l'efficacité des actions entreprises.....	8
<b>L'environnement.....</b>	<b>9</b>
1. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.....	9
A - Stratégie mise en œuvre.....	10
B - Mesure de l'efficacité des actions entreprises.....	10
2. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et.....	10
A - Stratégie mise en œuvre.....	10
B - Mesure de l'efficacité des actions entreprises.....	11
3. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.....	12
A - Stratégie mise en œuvre.....	12
B - Mesure de l'efficacité des actions entreprises.....	12
<b>Les objectifs de 2014.....</b>	<b>13</b>

## Déclaration de soutien continu

EXTENDE – créé en décembre 2009 – est une start-up issue du CEA. Sa mission principale est de porter les bénéfices de la simulation et de la méthodologie de développement de Contrôles Non Destructifs (CND) vers les entreprises.

EXTENDE est le distributeur exclusif du logiciel de simulation de Contrôles Non Destructifs CIVAnde®, leader mondial.

Forts d'une connaissance approfondie de la physique liée aux techniques CND, experts en simulation et dotés d'une expérience opérationnelle en développements de méthodes et équipements de contrôle, nous accompagnons nos clients dans leur démarche de développement, d'amélioration ou d'expertise CND. Cet accompagnement a pour objectif de réduire les coûts de ces démarches et d'en améliorer le niveau de qualité. Il réduit par conséquent l'impact environnemental qu'elles auraient pu impliquer, puisque ces dernières sont simulées via CIVA avant d'être mise en application.

EXTENDE a décidé de signer, le 31 octobre 2012, le Pacte Mondial, afin de contribuer à la mise en œuvre et à la diffusion des 10 principes universels du pacte :

1. **Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ; et**
2. **A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.**
3. **Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;**
4. **L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;**
5. **L'abolition effective du travail des enfants ; et**

***Le Contrôle Non Destructif (CND) est un ensemble de méthodes qui permettent de caractériser l'état d'intégrité de structures ou de matériaux, sans les dégrader, soit au cours de la production, soit en cours d'utilisation, soit dans le cadre de maintenances. On parle aussi d'essais non destructifs (END) ou d'examens non destructifs. L'activité CND contribue à prolonger la durée de vie des structures.***

***Nos valeurs fondatrices sont d'affecter au service de nos clients une priorité absolue, d'avoir une écoute active de leurs problématiques permettant d'identifier ensemble leurs attentes, de leur garantir la confidentialité, d'apporter la plus grande rigueur dans les tâches accomplies et de conserver une réelle humilité technique face aux difficultés et défis rencontrés.***

6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.
7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Avec cette signature, nous nous sommes engagés à aligner nos opérations et notre stratégie sur ces dix principes universels, touchant les quatre thèmes suivant :

- les droits de l'homme
- les normes du travail
- l'environnement
- la lutte anti-corruption

Cet engagement s'inscrit dans la durée : En chemin vers l'ISO 14001, de plus en plus impliqués dans la formation initiale, le dialogue social et la responsabilité sociétale de l'entreprise, nous poursuivons assidûment la défense des 10 principes.

Inscrit dans la catégorie « Learner », EXTENDE communiquera dans cette COP sur ses avancées sur les thèmes des normes du travail et de l'environnement. Les démarches d'amélioration de ces principes sont décrites ci-dessous.

*Bilan économique de l'activité d'EXTENDE*

	2010
Chiffre d'affaires	1,1M€
Résultat	85k€
Croissance des ventes	0%
	2011
Chiffre d'affaires	1,8M€
Résultat	120k€
Croissance des ventes	62%
	2012
Chiffre d'affaires	2,5M€
Résultat	191k€
Croissance des ventes	40%
	Prévisions 2013
Chiffre d'affaires	2,7M€
Résultat	100k€
Croissance des ventes	10%

Philippe Dubois,  
Président, Directeur General



**EXTENDE S.A.**  
Capital de 100 000 €  
Le Bergson, 15 Rue Emile Baudot  
91300 MASSY - France  
Fax. +33 (0)9 72 13 42 68  
Siren 518 807 425

## Les normes du travail

La loi Française protège en grande partie les salariés contre des abus éventuels. Plusieurs articles sont consacrés au droit du travail, à la liberté d'association, à la négociation collective, à la sécurité, à la lutte contre les discriminations, ou encore à la protection du droit des enfants.

EXTENDE respecte l'ensemble du droit français, et au delà de cela, s'implique dans des mesures pour assurer le bien être et l'épanouissement de ses salariés.

### 1. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;

#### A - Stratégie mise en œuvre

Bien que notre effectif reste aujourd'hui assez réduit, comme il est d'usage, une convention collective détermine l'ensemble des conditions de travail et des garanties sociales. Concernant EXTENDE, cette **convention collective est celle du SYNTEC**. Elle se trouve sur le serveur partagé par l'ensemble des employés et son lien d'accès est précisé dans notre livret d'accueil.

Nous avons incité nos salariés à se porter volontaire au titre de représentant du personnel, mais personne ne s'est désigné. Sans doute en raison de la taille de notre structure (12 salariés au total), qui permet une communication assez fluide.

Des **revues d'activités mensuelles** sont réalisées, à la fin desquelles chaque salarié est libre d'évoquer des problèmes rencontrés ou de proposer des pistes d'amélioration. C'est également l'occasion de passer en revue tous les indicateurs de notre **Système de Management Qualité (SMQ)**.

Le bien-être de nos salariés est une préoccupation essentielle d'EXTENDE, ainsi que leur collaboration aux décisions d'organisation. Nous avons notamment organisé un vote, afin de savoir qui souhaitait procéder à la rédaction commune de notre **charte éthique**. Ce vote a suscité un intérêt unanime. Nous allons donc organiser cette année un atelier d'une demi-journée afin de définir les grandes lignes de notre charte.

*le préambule de la Constitution de 1946 affirme que tout salarié « participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail.»*

*L'article L 131-1 du code du travail reconnaît « le droit des salariés à la négociation collective de l'ensemble de leurs conditions d'emploi et de travail et de leurs garanties sociales.»*

*C'est dans le cadre de notre Système Management Qualité (SQM) que nous avons mis en place les revues d'activités mensuelles. Elles sont l'occasion de passer en revue le chiffre d'affaire et la situation économique d'EXTENDE avec l'ensemble de l'équipe.*



## B - Mesure de l'efficacité des actions entreprises

Les salariés d'EXTENDE sont régulièrement sollicités et impliqués dans les décisions sociales de l'entreprise. En 2013, nous avons par exemple mis en place un **accord d'intéressement** (attestant de la volonté de la direction de se positionner dans une **démarche de management participatif**). Les termes de ce contrat et le calcul de la prime accordée à chacun seront contrôlés par trois salariés qui se sont portés volontaires à la suite d'une revue d'activité.

Les **audits réalisés** dans le cadre de notre SMQ (Système Management Qualité) ont été positifs, ce qui atteste du bon fonctionnement de notre organisation.

## 2. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;

### A - Stratégie mise en œuvre

EXTENDE s'engage à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

Le code du travail français impose de nombreuses normes et règlemente l'organisation du travail. Il impose par exemple un délai de résiliation du contrat de travail des salariés, ou impose l'obligation de prendre en charge 50% du prix des transports publics (domicile – travail). EXTENDE certifie le respect de toute la réglementation du code du travail.

Imposée par la loi, une inspection de la médecine du travail a été effectuée en 2010 afin de s'assurer que les conditions de travail soient les plus optimales possibles. Les éclairages, les sièges et l'ergonomie générale des salariés ont été analysés et jugés favorables au développement des activités de chacun.

Par ailleurs, EXTENDE a fait le choix d'assurer à tous ces salariés une mutuelle d'assurance maladie de haute qualité, dont la formule choisie est la plus avantageuse pour le remboursement des frais médicaux des salariés. Ceci atteste de la priorité donnée au bien être de chacun.

Les formations professionnelles certifiantes sont encouragées, pour développer les compétences et l'épanouissement de chacun.

*Le conseil constitutionnel, a affirmé que le législateur ne pouvait être dispensé « dans l'exercice de sa compétence, du respect des principes et règles de valeur constitutionnelle, en ce qui concerne en particulier les droits et libertés fondamentales reconnus aux employeurs et aux salariés», parmi lesquels « le droit reconnu aux travailleurs de participer à la détermination collective des conditions de travail et à la gestion des entreprises.»*

## B - Mesure de l'efficacité des actions entreprises

Au sein d'EXTENDE, à ce jour, aucun contentieux concernant les horaires de travail n'a été signalé, ni **aucun contentieux** quelconque entre la direction et ses employés.

11 des 12 contrats de travaux de l'entreprise sont des **contrats à durée indéterminée**, favorisant donc la stabilité de nos employés.

Aucun incident de sécurité n'a à ce jour été reporté.

Depuis janvier 2012, 10 personnes ont suivi une ou plusieurs formations. Au total, **18 formations ont été réalisées dont 6 formations certifiantes** dans le domaine des CND. Au sein d'Extende, une personne a été certifiée niveau 3 END (selon la norme ISO 9712, niveau le plus élevé), deux personnes en niveau 2, et actuellement, deux personnes sont en cours de certification en niveau 2 et niveau 3.

*Ces formations certifiantes, appelées « Certifications Cofrend », sont extrêmement réputées dans le milieu des CND. Elles attestent d'un niveau de compétence élevé des inspecteurs et garantissent l'expertise dans la technique sélectionnée pour l'examen.*

## 3. L'abolition effective du travail des enfants ;

### A - Stratégie mise en œuvre

L'article 2 de la loi française du 2 novembre 1892 "sur le travail des enfants, des filles et de femmes dans les établissements industriels" stipule que « Les enfants ne peuvent être employés par des patrons ni être admis dans les établissements énumérés dans l'article 1er avant l'âge de treize ans révolus (...) » et l'article 3 précise que « Les enfants de l'un et l'autre sexe âgés de moins de seize ans ne peuvent être employés à un travail effectif de plus de dix heures par jour. Les jeunes ouvriers ou ouvrières de seize à dix-huit ans ne peuvent être employés à un travail effectif de plus de soixante heures par semaine, sans que le travail journalier puisse excéder onze heures (...) »

Au sein d'EXTENDE, nous n'embauchons aucun salarié au-dessous de l'âge majeur, (18 ans).

## B - Mesure de l'efficacité des actions entreprises

Aucun contrat de travail n'a été signé avec des mineurs.

## 4. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

### A - Stratégie mise en œuvre

EXTENDE poursuit une démarche de lutte contre les discriminations et le harcèlement. **Des notes informatives** sur le sujet sont affichées dans le hall de l'entreprise, ainsi que des articles légaux de références concernant le harcèlement sexuel, l'égalité hommes / femmes, et les discriminations. Le numéro de téléphone de l'inspection du travail est également affiché.

Parmi les mesures prises pour assurer le bien-être de chacun, des **entretiens annuels** sont tenus. ils sont notamment l'occasion d'évoquer le bien être au travail de chacun. Ils se déroulent selon une ligne directrice prédéfinie, dictée par un conseiller en Ressources Humaines, afin de prévenir toute question qui pourrait empiéter sur la vie privée du salarié, et réduire au maximum les risques de discrimination. Un référentiel de compétence a été mis en place et est utilisé en support. Les discussions deviennent alors factuelles et permettent de définir des formations à suivre en fonction des attentes du salarié en termes de développement de ses compétences, et des besoins de l'entreprise.

EXTENDE certifie qu'elle œuvre constamment dans le respect des valeurs de **promotion de la diversité et de l'égalité des chances**.

### B - Mesure de l'efficacité des actions entreprises

Depuis la création de l'entreprise, **l'effectif et la masse salariale ont considérablement augmenté**. Cette évolution se poursuit, nous étions 9 en janvier 2012 et notre effectif compte 12 personnes actuellement.

Aujourd'hui, nous sommes fiers de notre diversité. Nous pouvons en effet compter 4 femmes au sein de notre équipe (**soit 33% de l'effectif**), ce qui est assez exceptionnel pour un secteur industriel dans lequel la moyenne statistique déclare un pourcentage de 5% seulement.

Enfin, à ce jour, **aucune plainte concernant de la discrimination ou du harcèlement n'a été reportée** à la hiérarchie.



## L'environnement

Préoccupation essentielle de par la nature de notre travail, l'environnement a toujours été au cœur de nos inquiétudes. Notre code de conduite s'accorde avec l'**ISO14001** et autres conventions internationales.

En Janvier 2013, EXTENDE s'est lancé dans une démarche d'obtention de la certification **ISO14001 (SME)**. Dans un premier temps, nous avons décidé d'agir sur la réduction ou la compensation des impacts liés à trois lignes de dépense : les transports, le matériel et le marketing (communication). Pour cela, nous avons défini des indicateurs qui nous permettent d'évaluer l'évolution de nos impacts sur l'environnement.

### 1. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;

#### A - Stratégie mise en œuvre

##### Principe de précaution

C'est lors des **revues de directions annuelles**, qu'EXTENDE, en profite pour parcourir les différents indicateurs environnementaux que nous avons mis en place et évaluer leur évolution. Cet état des lieux annuel permet également d'anticiper les problèmes environnementaux auxquels nous pourrions faire face. C'est aussi l'occasion de définir les nouveaux objectifs à suivre pour améliorer la démarche.

Nous avons rédigé une « **charte des bonnes pratiques** », afin d'inciter tous nos collaborateurs à leurs applications et les sensibiliser à toutes les problématiques environnementales.

Enfin, nous contrôlons régulièrement toutes nos installations, notamment celles susceptibles d'avoir un impact sur le bien-être général (la climatisation par exemple).

Des fiches de sécurité des produits polluants éventuels sont aussi utilisées.

##### Actions d'urgence

Pour prévenir tout risque d'incendie, des extincteurs ont été placés dans l'entreprise (8 au total). Une brève initiation à leur utilisation a été effectuée et 5 personnes ont suivi une formation pratique à l'utilisation des extincteurs. Une procédure d'évacuation avec chef de file et queue de file a été définie, et un des salariés a été défini comme secouriste du travail à la suite d'une formation et de l'obtention de son brevet de secouriste sauveteur du travail.

**Le SME, Système Management Environnement (norme ISO 14001)**, permet à toute entreprise d'évaluer sa participation à la pollution de l'environnement, et d'adopter par conséquent une stratégie corrective. « Elle repose sur le principe d'amélioration continue de la performance environnementale par la maîtrise des impacts liés à l'activité de l'entreprise. » Cette certification nous a permis de mettre en place divers processus, afin d'intégrer notre préoccupation pour l'environnement dans nos actions quotidiennes.

La « **charte des bonnes pratiques** » d'EXTENDE est affichée dans l'entreprise et a été réalisée par l'ensemble de l'équipe d'EXTENDE. Tous les salariés ont soumis des suggestions pour l'établir. Cf. Annexe n°1 Charte des bonnes pratiques

Les numéros d'urgence des pompiers, du SAMU, et de la police sont affichés, ainsi qu'une note sur l'interdiction de fumer dans les locaux.

## B - Mesure de l'efficacité des actions entreprises

Depuis le déménagement dans nos nouveaux locaux (le 01/02/2012), les installations de climatisations ont été vérifiées deux fois.

## 2. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et

### A - Stratégie mise en œuvre

#### Consommation en Eau

EXTENDE n'a pas pris de mesures concernant la consommation en eau, car les locaux que nous louons ne nous permettent pas d'influer sur notre consommation et d'en mesurer les impacts. Nous incitons cependant nos employés à conserver une attitude responsable vis-à-vis de l'environnement en réduisant au maximum le gaspillage de l'eau.

#### Gestion des déchets

Cette année, EXTENDE a choisi de mettre en place un système de recyclage, pour limiter au maximum les déchets produits. Pour cela, nous avons mis en place des bacs de recyclage, différenciant les déchets dangereux des autres déchets. Les DEEE, les piles, les cartouches d'encre, les ampoules, bouteilles et cartons, sont triés. Un Registre de Suivi de Déchets (RSD) permet de suivre les déchets dangereux jusqu'à leur élimination, conformément à la loi en vigueur.

*Cf. Annexe n°2 Processus de gestion des déchets*

Par ailleurs, nous incitons nos employés à minimiser la production de ces déchets (limitation des photocopies, utilisation d'impressions recto verso, extinction des lumières, du chauffage, et de l'air conditionné lorsque cela n'est pas nécessaire, favoriser les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), etc.).

#### Gaz polluants,

#### Produits chimiques et autres substances dangereuses

EXTENDE ne produit pas non plus de Gaz polluant via son activité. Nous n'avons donc pas aménagé d'action relative à ce thème. Cependant, chaque collaborateur est invité à aérer les pièces de notre établissement aussi souvent que possible, afin d'assurer un confort à chacun des salariés concernant la pureté de l'air respiré.

EXTENDE ne fabrique, ne vend, ni n'utilise aucune substance chimique nocive. Les produits utilisés pour notre ménage se résument à du produit à vitre non toxique et du liquide vaisselle biodégradable. Aucune mesure particulière n'a donc été mise en place à ce sujet.

## Biodiversité

EXTENDE atteste de la non-production d'OGM, ainsi que la non-libération d'OGM.

## Ressources naturelles, consommation d'énergie et changement climatique

Suite à l'analyse de nos principaux impacts environnementaux, nous avons identifié que les déplacements étaient la principale source de pollution que nous produisons. Nous avons donc décidé de recenser annuellement l'ensemble de nos déplacements, et de compenser en versant 50% du montant de notre impact environnemental (taxe carbone) à l'association « **Action carbone** »,

Concernant la consommation électrique, le chauffage : des thermomètres ont été installés dans plusieurs pièces afin que chaque salarié puisse maîtriser raisonnablement l'utilisation des chauffages et climatiseurs. Nous les incitons bien sûr à ne pas ouvrir les fenêtres lorsque l'un de ces systèmes est en marche, etc.

Par ailleurs, lors de la recherche de fournisseurs, nous valorisons ceux qui respectent les normes environnementales. Des critères environnementaux (ISO14001, gestions des déchets, choix des matières premières) ont été ajoutés à nos critères de sélection. Par exemple, notre choix marketing pour des stylos de promotion s'est porté sur une entreprise proposant des stylo dont le corps est biodégradable, fait à base de Maïs. Ce fournisseur est ISO14001 et s'engage clairement: <http://www.promogreen.fr/engagements-objet-publicitaire-recycle.html>.

Enfin une veille régulière de la réglementation environnementale est effectuée par le référent environnement, afin de s'assurer que notre entreprise reste en accord avec les normes gouvernementales fixées et en constante évolution.

## B - Mesure de l'efficacité des actions entreprises.

Le premier audit de notre certification ISO14001 sera réalisé du 4 au 6 décembre 2013.

### *Action carbone*

*est un programme de la fondation GoodPlanet créé en 2005 par Yann Arthus-Bertrand. L'objectif de cette association est de « Mettre l'écologie au cœur des consciences ». Elle décline ses actions à travers de nombreux programmes au service de la sensibilisation et de l'action en faveur de l'environnement et des habitants de notre planète.*

Cette année nous comptons reverser 500€ à l'un des projets de l'association *Action carbone* pour les déplacements de l'année 2012.

Un courrier a été adressé à l'ensemble de nos partenaires et fournisseurs pour les informer de notre démarche environnementale et sociétale, et de la signature du Pacte Mondial. Sur onze courriers envoyés, nous avons reçu 8 retours.

*Cf. Annexe n°3 Courrier aux partenaires*

### 3. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

#### A - Stratégie mise en œuvre

##### Technologies écologiques

A ce jour, l'activité principale d'EXTENDE est la distribution de CIVA, un logiciel de simulation de Contrôles Non Destructifs. Il permet de réduire le nombre de maquettes et de contrôles à réaliser avant l'inspection d'une pièce. CIVA diminue les coûts et l'empreinte écologique en anticipant les opérations à effectuer, réduisant ainsi le nombre d'actions à entreprendre.

*Les Contrôles Non Destructifs préviennent la destruction des structures et aide à éviter des catastrophes industrielles*

Nous tâchons de limiter nos émissions, de telle sorte que ces dernières soient autant que possible inférieures à l'économie d'énergie gagnée grâce à notre activité. Le ratio de ces deux valeurs devrait augmenter progressivement.

Par ailleurs, nous incitons également nos collaborateurs à utiliser de préférence les versions informatiques des documents, afin de limiter le nombre d'impressions.

*Cf. Annexe n°1 Charte des bonnes pratiques*

#### B - Mesure de l'efficacité des actions entreprises.

Nous avons évalué le gain d'impact environnemental suite à l'utilisation du logiciel CIVA à 1 513 474 Euros cette année.

Sur 19 rapports d'étude produits depuis octobre 2012, tous ont été envoyés à nos clients sous forme dématérialisée. Les tutoriaux pédagogiques sont également transmis à nos clients par informatique. Seuls les cahiers d'exercices de formation sont imprimés.

Par ailleurs, nous avons développé une application éducative sur les CND (sous forme de quizz). Elle devrait sortir dans le courant de l'année prochaine.

## Les objectifs de 2014

Des actions ont été entreprises cette année dans le cadre de notre engagement lors de la signature du Pacte Mondial (Global Compact). De manière générale, EXTENDE et son équipe ont le souhait d'oeuvrer pour la promotion des valeurs du Pacte Mondial.

En 2014, nous voulons également progresser dans les domaines des droits de l'Homme et de la lutte Anti-corruption.

Nous envisageons de mettre en place une **boîte de dialogue**, afin de favoriser l'échange et la transmission des souhaits de chacun (suggestions pour des projets dans les quatre domaines du Pacte Mondial par exemple). Un questionnaire de satisfaction dédié aux employés pourrait aussi être mis en place, mais cette évaluation de la satisfaction est généralement établie lors des entretiens individuels.

Nous pensons aussi à réaliser une nouvelle **incitation à l'élection de délégués syndicaux** ou de représentants du personnel, **obtenir l'adhésion de nos distributeurs et partenaires** à l'initiative du Pacte Mondial, concernant les normes du travail et de la lutte anti-corruption (s'assurer par exemple qu'aucun mineur n'est victime de travaux forcés dans leur entreprise), et continuer de **proposer des formations certifiantes** à nos employés.

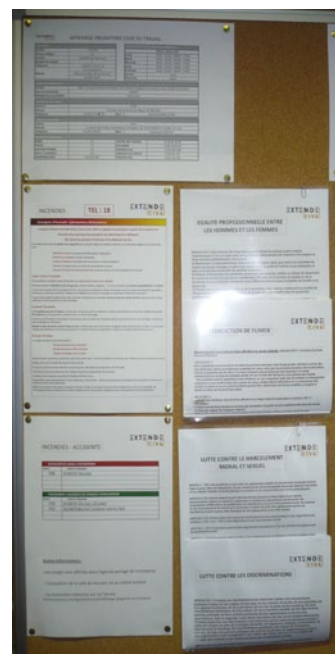
Enfin, **un exercice de simulation d'évacuation** initialement prévu en octobre cette année, sera réalisé.

Nous espérons que de nouvelles idées germeront au cours de l'année prochaine.

PJ:  
Annexe n°1 : Charte des bonnes pratiques

Annexe n°2 : Processus de Gestion des déchets

Annexe n°3 : Courriers informatifs de notre démarche environnementale et sociétale & Engagement de la direction.



Affichage obligatoire en entreprise chez EXTENDE



Plan d'évacuation d'EXTENDE